

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2021

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mmes GODARD, LE BATARD, Mrs PHILIPPE Louis, PLINE, DIMESIC, Mme LEONARD, Mrs VILLEDIEU, DEFRANCE, Mme LAVAL, Mr MORICE, Mmes BUTET, AGNÈS, EUDES, LECOINTRE, DUPONT.

Absents Excusés : Mme LEGOUPIL, Mr MAHEUT.

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mme PHILIPPE

2021/088 : DÉMISSION CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mr Nicolas ROUZIC de son poste de Conseiller Municipal le 10 Septembre 2021.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision, selon la législation en vigueur, Mme Agnès LAVAL, 24^{ème} de la liste de candidature des élections municipales du 15 Mars 2020 accepte d'intégrer le Conseil Municipal, le respect de la parité n'est pas nécessaire.

Celle-ci pourra intégrer les Commissions de son choix.

2021/089 : PRÉSENTATION DE MME BELLERY

Le Conseil Municipal a fait connaissance de Mme Elodie BELLERY, sage-femme, qui s'installe sur la Commune début Octobre, 29 rue de Bayeux, en attendant d'intégrer le pôle santé.

Celle-ci a présenté son activité à l'assemblée.

Le Conseil Municipal se félicite de l'arrivée de cette professionnelle de santé sur le territoire permettant ainsi de répondre aux besoins des habitants, et lui souhaite la bienvenue sur la Commune.

2021/090 : COMMISSION COMMUNICATION

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les divers articles qui vont paraître dans l'Édition du nouveau guide des Elections Municipales.

Celui-ci est en cours d'élaboration si l'organisme récupère suffisamment d'annonceurs publicitaires.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

Le Conseil Municipal est favorable dans ce livret d'intégrer un article faisant état des incivilités recensées sur la Commune afin de sensibiliser chacun sur les conséquences de tels actes.

2021/091 : VIDÉOPROTECTION

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal, dans un premier temps, les modalités administratives pouvant être mises en place avec l'Etat pour faire face aux incivilités qui se développent sur la Commune.

Puis, dans un second temps, celui-ci évoque la possibilité d'installer la vidéoprotection sur des sites bien précis.

Au vu de cette présentation, le Conseil Municipal est appelé à réfléchir sur les décisions qui pourront être prises lors de la prochaine réunion.

2021/092 : TERRAIN

Le Maire présente au Conseil Municipal un terrain susceptible de répondre à l'attente de la Collectivité pour développer l'activité de camping-car, de jardins partagés, de plantation de bois, de ruchers.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les négociations pour éventuellement en faire l'acquisition pour ce projet d'intérêt public.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier. Les élus intéressés par ce projet se sont inscrits dans une commission qui sera appelée à travailler sur celui-ci.

2021/093 : CESSION TERRAIN

Le Maire présente au Conseil Municipal l'historique du terrain situé route de Balleroy section AD n°524 où il a été décidé par délibération de Conseil Municipal du 20 Novembre 2007 d'échanger avec la Société Sajac Immobilier la parcelle d'environ 2m2 appartenant à la Commune avec une parcelle de 32 m2 appartenant à ladite Société.

Cette cession n'a été actée que pour la parcelle de 32 m2 et non pour celle de 2m2.

De ce fait, le Conseil Municipal autorise le Maire à régulariser cette cession à titre gratuit pour la parcelle de 2m2 au profit du propriétaire actuel, les frais d'actes sont à la charge du demandeur.

2021/094 : BUDGET DM N°4

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la liste des travaux budgétisés au chapitre 23 qu'il convient de transférer au chapitre 21, et décide de prendre la décision modificative n° 4 sur le budget principal :

Section Investissement :

Chapitre 23 Travaux en cours

Article 2315	Trottoirs Musée de la Mine	- 11 500 euros
Article 2315	Busage drainage route de Tournières	- 6 530 euros
Article 2313	Travaux atelier – Porte de service – rideau	- 10 772 euros
Article 2313	Tribune stade d’honneur	- 3 740 euros
Article 2313	Chaudière presbytère	- 6 500 euros
Article 2313	Travaux bulle tennis Porte de service stade de écoles	- 4 893 euros

Chapitre 21

Article 2151	Trottoirs Musée de la Mine	+ 11 500 euros
Article 2151	Busage drainage route de Tournières	+ 6 530 euros
Article 21318	Travaux atelier – Porte de service – rideau	+10 772 euros
Article 21318	Tribune stade d’honneur	+ 3 740 euros
Article 21318	Chaudière presbytère	+ 6 500 euros
Article 21318	Travaux bulle tennis Porte de service stade de écoles	+ 4 893 euros

2021/095 : RÉGIE DES MUSÉES

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la demande de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) de regrouper la régie du Musée de la Mine et la Régie du Moulin de Marcy, étant donné que celles-ci sont gérées par le même régisseur et sur le même budget.

Le Conseil Municipal est favorable à cette demande et autorise le Maire à prendre les arrêtés correspondants pour acter cette décision au 1^{er} Janvier 2022.

2021/096 : BUDGET DM N° 5

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que suite à la liquidation judiciaire de la « SAS Les Loco », locataire du local « Les Petites Halles » Place des Petits Cochons, une attestation d'irrécouvrabilité pour une créance de 901,42 euros a été produite pour insuffisance d'actif.

Devant ce fait, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n° 5 suivante sur le budget principal pour prendre en charge cette créance éteinte.

Section de Fonctionnement

Art 678 « charges exceptionnelles » : - 902 euros

Art 6545 « créances éteintes » : + 902 euros

2021/097 : NOUVELLE NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE M57

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre du fonds de transformation numérique des collectivités locales pour la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire M57 a été accordée par l'Etat.

Celle-ci représente 50 % de la dépense estimée à 9 585 euros HT.

Après négociation avec la Société JVS Mairistem, ces nouveaux logiciels seront installés au cours du 4^{ème} trimestre 2021 avec un paiement en Mars 2022.

2021/098 : ZONE ARTISANALE

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que la nouvelle rue de la zone artisanale s'appelle rue des Fagotiers et non rue des Sabotiers car celle-ci existait déjà sur la Commune définie comme allée et, ceci afin d'éviter toute confusion.

La numérotation a été faite permettant aux commerçants de pouvoir identifier leurs activités.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet d'extension de cette zone qui inclut une partie du chemin des oiseaux.

Le Conseil Municipal accepte le principe de le céder à l'Intercom Isigny Omaha pour l'euro symbolique mais avant de statuer définitivement, il convient de savoir si cette cession se fait sur l'ensemble du chemin ou sur une partie.

Le Conseil Municipal devra lancer une procédure de déclassement de ce chemin et autorise le Maire à engager l'ensemble des démarches administratives pour ce dossier.

2021/099 : LOGICIEL CIMETIÈRE

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 10 835,50 euros au titre du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales pour un logiciel de gestion des cimetières, correspondant à 50 % de cette dépense HT a été accordée.

Le Conseil Municipal se félicite de cette décision mais charge le Maire de solliciter un autre devis pour cette prestation, avant de valider cet engagement.

2021/100 : ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI NORON

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, donne au Conseil Municipal la lecture de la lettre de l'Association des parents d'élèves du RPI de Noron la Poterie /Le Tronquay/Castillon souhaitant organiser le 30 Avril 2022 un repas concert à la Salle des Fêtes.

Celle-ci sollicite un tarif préférentiel pour minimiser le coût de cette manifestation.

Le Conseil Municipal décide de leur appliquer le tarif de 255 euros (tarif des associations locales). Cette décision s'inscrit dans la volonté municipale d'apporter son soutien pour faire bénéficier aux élèves du territoire des activités pédagogiques mises en place dans les écoles.

2021/101 : BANQUE ALIMENTAIRE

Mme LECOINTRE, Conseillère Municipale, informe le Conseil Municipal de l'organisation de la banque alimentaire les samedi 27 Novembre et dimanche 28 Novembre 2021 auprès des magasins Super U et Carrefour.

Cette action est primordiale pour venir en aide aux plus démunis.

Celle-ci est gérée par le CCAS.

2021/102 : COMMISSION DU PERSONNEL

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal l'organisation de la Commission Personnel qui va se mettre en place en fixant les règles de fonctionnement de celle-ci.

Celle-ci aura pour but d'être un lien entre les agents, les services administratifs et les élus.

La prochaine réunion du Conseil Municipal permettra de finaliser celle-ci par la validation des candidatures qui siégeront au sein de celle-ci.

2021/103 : CHEMIN DE CREVEUL

Mr VILLEDIEU, Conseiller Municipal, organise 2 journées de nettoyage du chemin de Creveul le jeudi 23 Septembre 2021 et le samedi 25 Septembre 2021.

Les personnes intéressées peuvent se joindre à cette action qui a pour but de valoriser les chemins ruraux.

2021/104 : PARTICIPATION CITOYENNE

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique sera organisée le Mercredi 13 Octobre 2021 au Module à 20 heures pour expliquer le dispositif de participation citoyenne qui va se mettre en place sur la Collectivité.